



POLITIQUE DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Version modifiée adoptée par le conseil d'administration
le 13 juin 2012

1. PRÉAMBULE

La politique de coopération et de développement international du Cégep de Trois-Rivières s'inscrit dans le cadre des grandes orientations du Plan de développement institutionnel 2002-2007, du plan stratégique 2010-2016 et en continuité avec nos engagements du Projet éducatif « Développer l'autonomie » tout en permettant de contribuer à l'internationalisation de l'éducation québécoise. *L'internationalisation de l'éducation est un processus d'intégration des dimensions internationale et interculturelle dans l'enseignement, la recherche et les services éducatifs rendus par l'État, les établissements d'enseignement et les organismes et entreprises de ce secteur*¹.

Par ailleurs, en proposant l'intégration de la dimension internationale dans le plus grand nombre de programmes, en valorisant les activités de mobilité étudiante, en favorisant l'accueil d'étudiantes et d'étudiants étrangers et en poursuivant l'exportation de son expertise à l'étranger, le Cégep de Trois-Rivières « participe à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur dans le domaine de l'enseignement collégial » tel que le stipule l'article 6.01 de la Loi des collèges.

La politique de coopération et de développement international du Cégep de Trois-Rivières a pour but d'énoncer les intentions du collège, de préciser les champs d'activités à développer, de proposer des moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés et de déterminer les rôles et responsabilités.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

- La coopération et le développement international est une des missions complémentaires du collège tel que défini dans la loi des collèges.²
- La coopération et le développement international fait partie de l'orientation 4 du plan stratégique du collège.
- Le Cégep de Trois-Rivières se définit comme un collège ouvert sur le monde.

¹ Jane Knight, Université de Toronto

² Loi C-29, Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel



3. OBJECTIF GÉNÉRAL

Le Cégep de Trois-Rivières engage sa communauté à soutenir les initiatives d'internationalisation et à rendre accessible son savoir-faire, dans le domaine de l'éducation, réaffirmant ainsi son intention de s'ouvrir sur le monde et de former des citoyens capables d'évoluer de manière responsable dans un marché du travail et un monde globalisés.

4. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

a) Intégrer une dimension internationale et interculturelle dans les programmes d'études et dans les activités de la vie étudiante

Aujourd'hui dans le contexte de la mondialisation, les étudiantes et étudiants doivent être sensibles aux idées, aux intérêts, aux problèmes, aux valeurs et aux coutumes des autres. La diversité culturelle, politique et sociale est une réalité de notre monde. L'intégration de la dimension internationale et interculturelle³ dans la formation et la vie étudiante permettra aux étudiantes et étudiants de mieux se préparer à interagir dans un monde globalisé.

b) Favoriser la mobilité étudiante et celle de son personnel

Le Cégep de Trois-Rivières considère que la mobilité étudiante et de celle son personnel (cadres, enseignants, professionnels, soutien) jouent un rôle éducatif important au niveau du développement personnel et social de l'étudiante et de l'étudiant. Elles leur permettent de développer leur autonomie en les plaçant dans un environnement culturel différent du leur; environnement auquel ils doivent manifester des attitudes d'ouverture et de respect. Il s'agit également d'une opportunité permettant aux étudiantes et étudiants de développer leur responsabilité sociale et leur potentiel acquis lors de leur formation collégiale.

Par ailleurs, les projets de mobilité permettent aux membres du personnel de vivre une expérience de travail international, expérience dont ils pourront faire bénéficier leurs consœurs et confrères ou leurs étudiantes et étudiants. Également, les projets de coopération contribuent au développement de la mobilité étudiante et enseignante en développant des partenariats internationaux solides avec de nouvelles institutions, base de tout projet de mobilité

³ Politique interculturelle du collège



c) Réaliser des projets de coopération et de développement international

La réalisation de projets de coopération et de développement international contribue à l'effort d'intégration de la dimension internationale au collège.

La réalisation de projets de coopération et de développement international vise le renforcement institutionnel d'établissements étrangers oeuvrant dans le domaine de l'éducation, de la formation technique et professionnelle, de la recherche appliquée et le renforcement des compétences spécifiques des travailleuses et travailleurs de ces pays. Ces projets de coopération peuvent également inclure la délocalisation de programme d'études permettant aux pays étrangers de bénéficier de l'expertise pédagogique québécoise. Cela inclut tous les acteurs jouant un rôle au niveau de la formation, soit les institutions de formation, les ministères, les associations ainsi que les joueurs économiques et sociaux des pays partenaires.

En renforçant l'offre éducative dans les pays en voie de développement, le Cégep de Trois-Rivières et ses centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) contribuent entre autres aux efforts visant le développement durable et la diminution de la pauvreté dans le monde.

Finalement, les projets de coopération permettent à des partenaires étrangers de se rendre au Cégep de Trois-Rivières, ce qui permet de placer, nos étudiantes, nos étudiants et notre personnel, en contact avec d'autres cultures, via des activités de sensibilisation.

d) Favoriser le recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers

Le recrutement actif d'étudiantes et d'étudiants étrangers permet au Cégep de Trois-Rivières d'augmenter sa clientèle étudiante principalement pour les programmes du secteur technique. La formation d'étudiantes et d'étudiants étrangers contribuera au développement régional de la Mauricie en formant, pour notre société, une nouvelle main-d'œuvre qualifiée et intégrée dans notre communauté. Également, l'accueil d'étudiantes et d'étudiants étrangers dont l'objectif est le retour dans leur pays d'origine après la fin de leurs études, contribuera au développement économique de ces pays en leur permettant de compter sur une main-d'œuvre qualifiée.

La cohabitation entre les étudiantes et étudiants québécois et étrangers augmente les opportunités de contacts interculturels au sein de notre établissement. Cela favorise la mise en place d'un nombre plus important d'activités interculturelles à dimension internationale dans la vie étudiante.



5. LES MOYENS À METTRE EN OEUVRE

a) Intégrer une dimension internationale et interculturelle dans les programmes d'études et dans les activités de la vie étudiante

- Diffuser l'information concernant les projets de coopération et de développement international et les projets de mobilité étudiante.
- Organiser des rencontres et des échanges entre les visiteurs étrangers (professionnels et stagiaires) et nos étudiantes et étudiants afin d'offrir à ces derniers une vitrine sur le monde.
- Sensibiliser les comités programmes à l'importance de l'intégration de la dimension internationale et du multiculturalisme dans les programmes d'études.
- Promouvoir et soutenir les initiatives permettant l'intégration de la dimension internationale et du multiculturalisme dans les programmes d'études et dans la vie étudiante.
- Diffuser à l'aide d'un système d'information les offres d'emploi et de stages à l'étranger s'adressant à nos étudiantes et étudiants ainsi qu'à notre personnel. Il peut s'agir d'offres provenant de l'interne ou d'organismes externes au Cégep de Trois-Rivières.

b) Favoriser la mobilité étudiante et celle de son personnel

- Maintenir un « Comité de mobilité étudiante » responsable d'appuyer les initiatives ayant trait à la mobilité étudiante.
- Diffuser l'information concernant les projets de mobilité.
- Promouvoir et soutenir les nouvelles initiatives de mobilité et appuyer les projets déjà en cours.
- Maintenir à jour un site Internet sur la mobilité par le portail du site du Cégep.
- Maintenir une structure d'accueil, d'encadrement et de suivi auprès des stagiaires.
- En fonction des ressources disponibles, supporter financièrement la mobilité étudiante et celle de son personnel.



c) Réaliser des projets de coopération et de développement international dans le domaine de l'éducation

- Diffuser l'information concernant les projets de coopération et de développement international.
- Développer des partenariats stratégiques tant au niveau local, régional qu'international.
- Répondre à des appels d'offre internationaux publics ou privés.
- Élaborer des projets non sollicités et autres initiatives permettant la réalisation de projets de coopération et de développement international.
- Recruter du personnel compétent et intéressé à participer aux projets de coopération et de développement international, en respectant les besoins des départements et des services.
- Explorer et développer au besoin les diverses possibilités de délocalisation de certains programmes d'études en fonction des règles ministérielles.

d) Favoriser le recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers

- Établir et maintenir à jour un plan de promotion et de communication au regard des étudiants étrangers.
- Organiser les activités de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers.
- Collaborer avec les différents intervenants de divers services dans le cadre des activités de recrutement.
- Mettre en place un processus d'accueil et de soutien.



6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Direction générale

- Soutenir les projets du Cégep de Trois-Rivières sur la scène internationale;
- Approuver les projets de coopération internationale, ainsi que la délocalisation de certains programmes d'études à l'étranger;
- Conclure des ententes majeures de mobilité, de coopération et de délocalisation au bénéfice mutuel des parties;
- Soutenir l'accueil des étudiants étrangers.

Direction des études

- Répondre de l'application de la politique;
- Promouvoir les activités de mobilité étudiante et du personnel et les projets de coopération et de développement international;
- Favoriser la participation du personnel aux diverses activités organisées par le service de coopération et de développement international (SCDI);
- Superviser l'ensemble des activités du service de coopération et de développement international;
- Faciliter la réalisation de projets de mobilité par une gestion de l'organisation scolaire adaptée;
- Tenir compte dans la gestion des tâches de l'implication du personnel de la direction des études dans les projets de mobilité et dans les projets de coopération et de développement international;
- Sensibiliser les comités programmes à l'importance de l'intégration de la dimension internationale dans les programmes d'études;
- Dans le respect des ressources disponibles, appuyer les nouvelles initiatives de mobilité et les projets déjà en cours.

Service de coopération et de développement international

- Promouvoir les activités de mobilité et les projets de coopération et de développement international du Cégep de Trois-Rivières;
- Diffuser à l'interne et à l'externe l'information concernant les projets de coopération et de développement international et les projets de mobilité;
- Organiser des rencontres et des échanges entre les visiteurs étrangers et nos étudiantes et étudiants ainsi que notre personnel;
- Soutenir les initiatives permettant l'intégration de la dimension internationale dans les programmes d'études;
- Superviser le comité de mobilité étudiante;
- Diffuser les offres d'emploi et les stages à l'étranger pour nos étudiantes et étudiants ainsi que pour notre personnel, en collaboration avec le service de placement;



- Appuyer les nouvelles initiatives de mobilité étudiante et les projets déjà en cours;
- Maintenir à jour un site Internet pour l'ensemble du service de coopération et de développement international sur le portail du Cégep;
- Assurer un accueil particulier aux étudiantes et étudiants étrangers;
- Développer des partenariats stratégiques tant au niveau local, régional qu'international;
- Maintenir à jour les documents promotionnels du service de coopération et de développement international;
- Répondre à des appels d'offre internationaux publics ou privés;
- Élaborer des projets non sollicités et autres initiatives permettant la réalisation de projets de coopération et de développement international;
- Recruter du personnel compétent et intéressé à participer aux projets de coopération et de développement international;
- Organiser ou participer activement au recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers;
- En collaboration avec les autres services, assurer un accueil particulier à nos partenaires étrangers;
- Analyser, évaluer et sélectionner les projets de mobilité du personnel en tenant compte des critères et des budgets;
- Assurer l'encadrement des enseignantes et enseignants dans la préparation de projets de mobilité;
- Explorer les possibilités de délocalisation des Programmes en fonction des règles ministérielles;
- Informer et consulter toutes les instances du collège impliquées dans la délocalisation;
- Assurer l'autofinancement des projets internationaux.

Direction des services aux étudiants

- Favoriser l'intégration des dimensions internationale et interculturelle dans les activités de la vie étudiante.
- Collaborer avec le service de coopération du développement international à la réalisation de projets de la mobilité étudiante.
- Soutenir les étudiants internationaux dans le processus d'accueil, d'intégration et d'accompagnement tout au long de leur parcours scolaire.



Direction adjointe au cheminement scolaire

- Participer au recrutement des étudiants internationaux.
- Collaborer à l'intégration des étudiants internationaux.
- Assurer, dans la mesure du possible, l'intégration des étudiants étrangers qui, suite à des problèmes de type administratif, arrivent au Canada après le début de la session.

Service de la formation continue et centres collégiaux de transfert de technologie

- Développer les outils pédagogiques et administratifs nécessaires à la délocalisation;
- Participer à la préparation et à la réalisation des projets de coopération et de développement international;
- Promouvoir et soutenir les projets de recherche avec nos partenaires étrangers;
- Collaborer avec le service de coopération du développement international à la délocalisation des programmes d'étude à l'étranger.

Départements et programmes

- Diffuser les informations en provenance du service de coopération et de développement international;
- Soutenir les initiatives permettant l'intégration de la dimension internationale dans les programmes;
- Appuyer les nouvelles initiatives de mobilité et les projets déjà en cours.

Comité de mobilité étudiante

- Déterminer les orientations du développement de la mobilité étudiante;
- Analyser, évaluer et sélectionner les projets de mobilité étudiante en tenant compte des critères et des budgets.

Fondation du Cégep

- Appuyer financièrement les projets de mobilité étudiante.